L'Echo de Manitoba

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

"TOUT DROIT."

VOL. II. WINNIPEG, MAN., 15 JUIN 1899. No. 19

L'ECHO DE MANITOBA

Publié tous les jeudis par la Cie d'imprimerie "L'Echo de Manitoba."

L'administration n'est pas responsable des articles ou correspondances dûment signés.

Le pot aux roses.

Nous lisons dans la "Minerve" de Montréal du 25, une vérité que nous n'attendions pas d'elle.

"Québec est en train de se faire une réputation de corruption électorale qui va éclipser tout ce qu'on a vu dans les deux Amériques.

"Le système est celui-ci : il existe des bandes de corrupteurs parfaitement stylés dans les grandes villes. Une bande compte vingt à vingt cinq membres. Aussitôt qu'il y a une élection provinciale ou fédérale, une de ces bandes est désignée et se répand dans le comté, chacun de ses membres prenant un faux nom, se déguisant le mieux possible. Or, ce sont ces étrangers inconnus qui font l'ouvrage du grand parti Conservateur. N'ayant rien à craindre des tribunaux et agissant dans les ténèbres, ils achètent à deniers sonnants les électeurs qui sont sur le marché.

On a recours aussi à l'achat des officiers des bureaux de votation même, et le tour de la fameuse trappe de Sainte-Anne se répète très fréquemment.

On vient d'arrêter à Acton un des oiseaux de nuit dont nous parlons plus haut, et qui se donne le nom de Nantel, de St.-Jérôme : plusieurs témoins ont prouvé que cet étranger leur a offert $2.00 pour voter pour le candidat conservateur.

Les Libéraux sont décidés de pousser l'enquête jusqu'au bout et l'on compte sur des révélations piquantes, qui vont faire connaître le système de corruption établi par le parti de l'hypocrisie organisée pour relever le niveau moral de la politique !

Les Catholiques en Chine.

LE RECENT DECRET IMPERIAL.

Des dépêches de Chine ont annoncé récemment que le gouvernement Chinois avait reconnu la religion catholique dans tout l'empire, et qu'un décret avait conféré aux évêques et aux missionnaires des grades proportionnés à leur dignité dans l'Eglise. Mgr. Favier, un des évêques français en Chine, vient d'adresser à l'organe des missionnaires, les Missions Catholiques, de Lyon, la lettre suivante, dans laquelle il fait ressentir l'importance de cette mesure :

"Un décret important vient de paraître, et je me fais un devoir de vous en envoyer une copie. Par ce décrets, LL. MM. II. "motu proprio," approuvent la religion catholique et son culte, reconnaissant qu'elle est répandue par tout l'empire, et c'est pour la protéger plus efficacement qu'un règlement en cinq articles est rédigé.

"Les évêques sont reconnus avec un grade égal à celui de vice-roi et de gouverneur de province, les missionnaires avec un grade proportionné avec leur dignité.

"Les uns et les autres peuvent aller voir les autorités, et traiter avec elles à l'amiable toutes les affaires religieuses.

"Le souverain pontif est désigné sous le nom de kiao hoang (empereur de la religion).

"Le protectorat est reconnu avec tous ses privilèges. Le ministre de France peut seul traiter officiellement. Les évêques peuvent toujours avoir recours à lui lorsqu'ils n'ont pu traiter à l'amiable, ou qu'ayant traité, il est nécessaire de faire connaître l'arrangement d'une manière officielle, et de veiller à l'exécution des clauses de cet arrangement.

"Tout en conservant donc le protectorat intact, les évêques possèdent aujourd'hui un grade et une puissance qu'ils n'avaient jamais eus jusqu'ici en Chine.

"Notre intelligent ministre à Pékin, M. Pichon, comprenant les avantages de cette convention et pour la France et pour la religion, y a donné lui-même son approbation, et l'a expédiée lui-me aux évêques.

Le décret ne nous délivrera pas complètement des persécutions partielles ; les rebelles et les bandits existeront toujours ; mais du moins le gouvernement impérial montre par cette convention une bonne volonté évidente dont il faut lui savoir gré."

L'Exposition de 1900.

LES TRAVAUX DU "VIEUX-PARIS."

M. Maurice Talmeyr écrit dans le "Correspondant" qu'il a visité les travaux du Pieux-Paris, et qu'ils sont déjà fort avancés. Les tours et les clochetons se dessinent, les portails et les façades s'ornementent, et tout cela pousse, s'élève, prend figure et comme à vue d'oeil.

Le projet du Vieux-Par estsi de Robida, qui rend avec tant de relief l'âme et le fouillis de ligne des vieilles architectures, et les constructions s'exécutent d'après ses plans. Imaginez une de ces compositions générales, un de ces frontispices comme Grandville et Gustave Doré en ont tant mis en tête de livres illustrés, sortes de fantaisies synthétiques, où se retrouvent es scènes et les figures caractéristiques de l'oeuvre, et vous aurez une idée exacte du Vieux-Paris. Il ne se restreindra pas à telle ou telle rue, tel ou tel quartier, tel ou tel monument, toutes les époques et tous les quartiers différents. C'est un résumé où chaque détail est réel, fidèlement pris dans l'histoire et les étampes, mais dont l'ensemble est une création pure. Supposez l'histoire de Paris mise en opéra, avec le vieux Paris au premier acte, et celui de Louis XVI au cinquième, et le vieux Paris vous en représentera l'ouverture.

Quels seront maintenant, dans ces rues et dans ces carefours chimériques, sur ces places et dans ces cours imaginaires, les détails réels, les maisons, les hôtels, les points de vue, les coins de quartiers historiques ? Que verrons-nous de vrai et d'exact, comme fragments dans ce rêve de pierre et de bois, où tout, en tant qu'ensemble, ne sera bien en effet qu'un rêve, et se mêlera comme dans un rêve ? C'est là que sera l'intéressant.

NOTES HISTORIQUES SUR LA

Colonie de St.-Claude.

II.

(Suite.)

Les premiers colons qui eurent l'idée de s'établir à St.-Claude demandèrent que la station fut fixée sur les sections 15 ou 17, ce qui fut accordé ; ils proposèrent différents noms, parmi lesquels la compagnie pourrait faire son choix, mais ils furent sans doute jugés trop français, car la compagnie ne prit pas décision immédiatement à ce sujet.

Le Rév. Dom Paul Benoit, qui visita la place, accompagné du P. Campeau, au mois d'octobre 1892, demanda à la compagnie de fixer la sation sur la section 13. Ce plan échoua ; dans le choix du nom, Dom Benoit fut plus heuheureux, car il vit adopter un de ceux [illegible] avait proposés ; la station [illegible] sous le nom de St.-C[illegible], et la paroisse placée sous le vocable de ce saint, sans doute en souvenir de la ville épiscopale de St.-Claude, dans le département du Jura, en France, où a été réorganisée la communauté des Chanoines Réguliers, et où est resté le siége jusqu'à son tranfer à St.-Antoine (Isere).

La première messe a été célébrée à St-Claude le 27 novembre 1892, sur la section 18, dans le chantier de M. Hyacinthe Aubé ; le saint-sacrifice fut offert par le Rév. P. Dom Paul Benoit, qui adressa à l'assistance ses souhaits de succès, pour eux et pour le village.

Pendant 1893, les colons suivants s'établirent ici : Sauselme, Legras, Vandel, Orbez frères, Crétin, Dorès, Gérin, Magnin, Sève, Baudain, Basset, Lacroix, Aubry, Chatel, Levêque, Marignac, Jobin, Bernier.

Il y a eu, en 1893, trois naissances, un décès et un mariage ; le premer enfant de la colonie; naquit 26 février 1892 ; c'est Anselme Dubé ; il fut baptisé le 26 mars, dans le chantier de Moise Brouillot. Le premier décès eut lieu le printemps ; c'était un enfant de Hon. Bonnet. Le premier mariage fut celui de M. Minodier et de Mademoiselle Brouillot ; il fut célébré à Notre-Dame de Lourde, n'y ayant pas d'église à St.-Claude.

Pendant la première quinzaine d'octobre 1893, un terrible accident jeta le deuil dans une des plus honorable familles de la colonie ; un jeune homme, M. Jules Rey, fut victime d'un accident de chasse dont il mourut quelques jours plus tard à St.-Boniface, où il fut inhumé.

Le 5 décembre mourut M. Antoine Aubé, presque subitement, succombant à une maladie de coeur. Il fut inhumé le 12 décembre 1893, à St. Claude. Ce fut le premier qui fut inhumé dans le cimetière de la nouvelle colonie.

Au printemps de 1893, une chapelle fut commencée ; elle fut ouverte au culte à l'automne.

Vers le 1e janvier 1894, un bureau de poste fut ouvert. Ce fut en 1894 que fut ouverte la première école, et qui fut immédiatement sous le contrôle du du gouvernement. Pendant 1894, la colonie reçut les recrues suivantes : Doutaz, Fradin, Darel, Célileau, Montès, Maury, Boudier, Viellard, Bernard, Perrin.

Il y a eu en 1894 sept naissances et trois mariages.

En 1895, les colons suivants s'établirent ici : Rocs, Rainé, Basset, Courtois, Gendre, Fruet.

Il y a eu en 1895 quatre naissances et un mariage.

En 1896, les nouveaux arrivés furent les suivants : Bonnefoy, Arnaud, Sicard. Il y eut pendant l'année dix naissances, sept mariages, un décès.

En 1897 les colons dont les noms suivent se fixèrent ici : Lacroix, Trémorin, Jobin. Il y eut huit naissances.

C'est en 1897 que Sa Grandeur Monseigneur Langevin profita d'une visite à Notre-Dame de Lourdes pour venir prendre le train à St.-Claude, et entre temps de régler certaines difficultés scolaires. Ce fut sa première venue à St.-Claude.

En 1898, les nouveaux venus furent : Desforel, Jobin, Legrand, Masse, Duret. Il y eut quatorze naissances, quatre décès et un mariage.

CORRESPONDANCE

St LAURENT.

Tous ceux qui s'intéressent au progrès de notre village sont heureux de constater la prodigieuse activité qui y règne depuis quelques temps.

Outre l'érection d'une belle maison d'école, qui fera l'orgueil de notre district de Simonet, et et que l'on doit en partie au dévoûment de M. Nap. Chartrand, il nous est donné de remarquer de part et d'autre des indices de rapides progrès.

Par exemple, pénétrons aujourd'hui dans une de nos fromageries, qui fonctionne depuis peu, et nous serons forcés d'admettre que l'ordre, l'exactitude et la constante attention qui y règnent respirent le succès. M. Nap. Chartrand est vraiment digne de la confiance que lui accordent ses nombreux patrons, au début de son entreprise Quel encouragement pour notre fabricant encore inexpérimenté de voir ses premiers travaux couronnés de succès.

Aussi, est-ce avec plaisir que nous venons lui présenter nos chaleureuses félicitations, et nos meilleurs souhaits pour sa nouvelle charge

Et se peut-il que St.-Laurent soit le sujet de notre attention sans mentionner l'arrivée de braves gens venant de France dans l'intention de se fixer ici ?

Nous leur souhaitons bienvenue at satisfaction en tout.

Notre petit coin de terre n'est pas dépourvu de ressources ; venez nous en assurer par vous-mêmes, et participer à nos travaux comme à nos bonheurs.

ST. LAURENT.

ABONNEMENTS.

Canada et Etats-Unis	$1.00
Europe (compris le port)	2.50

TARIF DES ANNONCES.

1ère insertion, par ligne	12c.
Chaque insertion subsequente	5c.

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25c chaque.

La Fete Nationale.

A une assemblée générale tenue dernièrement, l'association Saint-Jean-Baptiste de Winnipeg a décidé de célébrer la fête nationale cette année, le dimanche, 25 juin, avec autant d'éclat que possible. Il y aura grande procession, à laquelle prendront part toutes les sociétés sœurs de St.-Boniface, de Winnipeg, et des paroisses environnantes. Le public Canadien-français en général est aussi prié de se joindre à cette procession. Il y aura messe solennelle à l'église Ste.-Marie. Sa Grâce Monseigneur l'archevêque sera présent et donnera le sermon de circonstance.

Mous invitons donc tous les Canadiens-français à prendre part à cette démonstration patriotique et religieuse. C'est un moyen efficace de s'affirmer.

JOS. T. DUMOUGHEL.
Sec. St. Jean Baptiste de Winnipeg.

Agence Consulaire de France.

Winnipeg, 5 juin, 1899.

L'Agent Consulaire de France désire avoir les adresses des personnes suivantes :

Magnin—Jean Baptiste,
Sance—Auguste Henri,
Marsault—Alfred Auguste,
Gobin Aimé Pierre,
Henry—Louis Joseph Claude Marie,
Guillet—Eugène,
Colas—Ferdinand,
Lemoine—Alfred Jean Baptiste,
Siaud—Jean Joseph Daniel,
Martin—Emile Martin Jean,
Limbert—Emile Gustave,
Revet—Arsène Wilfrid,
Vandel—Louis Emile,
Eneault—Octave,

pour pouvoir leur remettre certaines pièces militaires et autres les concernant.

Comme ces pièces sont depuis longtemps à l'Agence, il est urgent qu'elles soient libérées aussitôt que possible.

Le présent Avis est donné pour que les intéressés se présentent à l'Agence et retirent ces pièces, avant un mois de date, autrement elles seront envoyées à Montréal, à l'adresse du Consul Général, qui en disposera.

L'Agent Consulaire,
M. A. D. GAUTIER.

AVIS

L'Agent Consulaire de France à Winnipeg désire avoir les adresses des personnes suivantes :

Abraham—Eugène Nicolas,
Chardon—François Régis,
Enault—Alexandre Charles,
Faure—Jean François Régis Clovise,
Guillout—Constant Jacgues,
Le Gouz-de-St.-Seine — Bénigne Louis Gonzague Marie,
Ledier—Henri Paulin,
Maillard—Charles Joseph,
Pistre—Ferdinand Joseph,

pour pouvoir leur remettre leurs livrets militaires.

L' Agent Consulaire porte à la connaissance des Français qui résident à l'étranger qu'il est nécessaire pour eux d'avoir leurs livrets avec eux, que la perte de ces livrets entraine des peines disciplinaes à leur rentrée en France.

L'Agent Consulaire,
M, A .D. GAUTIER.

A l'Enclos :
A St. Jean-Baptiste, 2 chevaux.
A St. François-Xavier, 1 poney brancho.
A Winnipeg, 4 chevvux.
Avis au intéressés.